



Collège **A**huntsic

# PLAN D'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNEL

2023 – 2028

## PLAN D'ÉCOLOGISATION INSTITUTIONNEL 2023-2028

Conformément à sa [Politique institutionnelle d'écologisation](#) (PO-38), le Collège met en place un plan d'écologisation institutionnel (PEI) dont l'objectif général est de « Susciter un engagement collectif fort et constant de l'ensemble de sa communauté pour déployer l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté ainsi que l'écoresponsabilité dans toutes les sphères d'activité du Collège, de façon à opérer une démarche d'écologisation ambitieuse, cohérente et inclusive, intégrant, entre autres, les savoirs et perspectives autochtones. » ([PO-38](#))

Les actions du PEI sont directement liées aux objectifs spécifiques de la PO-38 et se déclinent en 3 axes d'orientation en lien avec les 3 principes directeurs de la Politique. Le PEI est également en relation directe avec le Plan stratégique du Collège. Ce dernier oriente les priorités à venir en matière d'écologisation et, à son tour, l'évolution du processus d'écologisation guide le Plan stratégique afin d'assurer sa cohérence et sa contribution face au défi environnemental.

### AXE D'ORIENTATION 1 : AMÉLIORATION CONTINUE EN MATIÈRE D'ÉCOLOGISATION

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.01.01 - Instaurer l'écologisation dans la culture organisationnelle de façon à accélérer la transition écologique.</b>	1.1. Instaurer annuellement des activités institutionnelles en environnement.	1.1.2. Organiser des activités variées en continu ; 1.1.1. Intégrer la planification de ces activités aux opérations du CACE.	100 participant.es annuellement	- DG - DAE/SEnvES - CACE	Juin 2028
	1.2. Favoriser l'adhésion de la communauté au processus d'écologisation et valoriser les réalisations qui en découlent.	1.2.1. Évaluer différentes stratégies de gestion de changement et de communication ; 1.2.2. Mettre en lumière les bons coups de la communauté du Collège en matière d'écologisation.	Stratégie d'adhésion : 1	- DG - DAE/SEnvES - DC - CACE	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.01.02 - Assurer l'octroi des ressources financières, la mobilisation des ressources humaines ainsi que la mise en place des ressources matérielles nécessaires à la réalisation des objectifs d'écologisation.</b>	1.3. Trouver un mécanisme pérenne de renflouement du Fonds d'écologisation du Collège.	1.3.1. Évaluer la possibilité de diriger un pourcentage des surplus annuels du Collège vers le Fonds ; 1.3.2. Évaluer la possibilité d'augmenter la taxe sur les produits à usage unique de la cafétéria et d'en diriger les bénéfices vers le Fonds ; 1.3.3. Évaluer la possibilité de créer un mécanisme de financement avec les associations et syndicats ; 1.3.4. Analyser d'autres possibilités de renflouement du Fonds.	Mécanisme pérenne : 1	- DSA - DAE - Associations - Syndicats	Décembre 2024
<b>3.01.03 - Mettre en place des mécanismes participatifs et consultatifs permettant l'appropriation des enjeux relatifs à l'écologisation du Collège de la part de sa communauté et en assurer la contribution dans la recherche de solutions.</b>	1.4. Développer un lien stratégique entre le Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et la communauté.	1.4.1. Identifier des personnes ambassadrices de l'écologisation au sein des services et départements du Collège ; 1.4.2. Réaliser des rencontres ouvertes du CACE.	Personne ambassadrice au sein de : 50 % des Directions  Rencontre ouverte du CACE : 1 par année	- DAE/SEnvES - CACE	Août 2025
<b>3.01.06 - Ancrer l'institution dans sa communauté externe grâce à une influence mobilisatrice, une collaboration soutenue aux projets et initiatives des partenaires concernés et une participation aux instances de concertation pertinentes.</b>	1.5. Créer des partenariats stratégiques qui permettent le financement de projets environnementaux qui bénéficient à la communauté étudiante.	1.5.1. Établir des liens avec les personnalités politiques responsables du territoire où est situé le Collège ; 1.5.2. Développer des collaborations avec différents acteurs du milieu.	Sources de financement : 2	- DAE/Fondation	Juin 2025

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.01.07 - Communiquer les réussites du Collège aux fins de sensibilisation et d'influence au sein de la communauté collégiale et de la société en général.</b>	1.6. Promouvoir le processus d'écologisation en tant que valeur fondamentale du Collège.	1.6.1. Intégrer l'écologisation dans les activités d'accueil de la communauté étudiante ; 1.6.2. Intégrer l'écologisation dans les activités d'accueil du nouveau personnel ; 1.6.3. Intégrer l'écologisation au sein du Plan institutionnel de formation et de perfectionnement (PIFP) ; 1.6.4. Intégrer l'écologisation au sein du Programme de santé et mieux-être (PSME).	Proportion des activités d'accueil : 100 %  Formations ou activités récurrentes intégrées au PIFP et/ou au PSME : 2	- DAE - DC - DRH	Août 2026
	1.7. Intégrer l'écologisation dans les stratégies de recrutement et de rétention du personnel.	1.7.1. Intégrer l'écologisation aux offres d'emploi ; 1.7.2. Promouvoir les avantages liés au processus d'écologisation pour le personnel.	Proportion des offres d'emploi : 100 %  Stratégie de rétention du personnel : 1	- DRH	Août 2026

## AXE D'ORIENTATION 2 : INTÉGRATION DE L'ÉDUCATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT ET À L'ÉCOCITOYENNETÉ

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.02.01 - Favoriser et soutenir l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E) dans l'enseignement, notamment en appuyant le développement de contenus et méthodes pédagogiques adaptés aux divers domaines d'étude ;</b>	2.1. Faire un état de la situation de l'ERE.E dans les programmes, cours et activités éducatives au Collège.	2.1.1. Définir le cadre théorique et pédagogique de l'ERE.E au Collège ; 2.1.2. Recenser et documenter les pratiques existantes au Collège. 2.1.3. Identifier les besoins du personnel enseignant en matière d'ERE.E ; 2.1.4. Analyser les descriptifs de cours des cahiers de programme du Collège ; 2.1.5. Identifier les possibilités d'intégration de l'ERE.E au sein des programmes, départements ou cours.	Proportion des départements consultés : 100 %	- DE/DAEPE - DE/FC - DAE/SEnvES - Départements d'enseignement	Juin 2028
	2.2. Mettre de l'avant différentes stratégies d'intégration de l'ERE.E dans les programmes, départements ou cours.	2.2.1. Outiller les conseiller.ère.s pédagogiques en matière d'ERE.E ; 2.2.2. Définir des compétences relatives à l'environnement et à l'écocitoyenneté ; 2.2.3. Proposer des stratégies, méthodes, projets concrets d'ERE.E au sein des programmes, départements et cours ; 2.2.4. Mettre en lumière les efforts d'intégration de l'ERE.E au sein des programmes et départements.	Départements adoptant formellement l'ERE.E : 8 (25 %)	- DE/DAEPE - DE/FC - DAE/SEnvES - Départements d'enseignement	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(s)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.02.01 - Favoriser et soutenir l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté (ERE.E) dans l'enseignement, notamment en appuyant le développement de contenus et méthodes pédagogiques adaptés aux divers domaines d'étude ;	2.3. Accompagner le personnel enseignant dans le développement d'activités d'apprentissages en ERE.E adaptées à leurs besoins.	2.3.1. Développer des outils concrets pour faciliter l'intégration d'activités d'apprentissages en ERE.E dans les cours ; 2.3.2. Proposer des activités d'apprentissage qui répondent aux besoins du personnel enseignant ; 2.3.3. Favoriser le partage de bonnes pratiques en matière d'ERE.E.	Création d'outils : 1  Accompagnement du personnel dans : 16 départements (50 %)	- DE/DAEPE - DE/FC - DAE/SEnvES - Départements d'enseignement	Juin 2028
	2.4. Intégrer l'ERE.E de manière transversale dans l'élaboration du nouveau programme de DEC en agriculture urbaine du Collège.	2.4.1. Développer une vision commune de l'agriculture urbaine entre les acteurs impliqués dans la création du programme ; 2.4.2. Intégrer des savoirs, savoir-faire et savoir-être en lien avec l'ERE.E au sein du programme.	Profil de sortie qui intègre l'ERE.E	- DE/DAEPE - DE/FC - DAE/SEnvES - Départements maîtres d'œuvre	Août 2025

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.02.02 - Accroître l'intégration de l'ERE.E dans les activités périscolaires et parascolaires, tant dans leur planification, leur réalisation, leur suivi et leur évaluation ;</b>	2.5. Intégrer l'ERE.E dans les activités éducatives des personnes étudiantes qui réalisent des voyages avec le Bureau des activités internationales (BAI).	2.5.1. Cibler les voyages pertinents ; 2.5.2. Proposer des contenus adaptés à la réalité des projets du BAI ; 2.5.3. Évaluer la possibilité d'intégrer un engagement environnemental au sein des projets ciblés.	Intégrer l'ERE.E dans 50 % des projets éducatifs du BAI	- DE/SSADP - DE/FC - DAE/SEnvES	Juin 2028
<b>3.02.03 - Former et outiller la communauté du Collège afin qu'elle soit en mesure d'intégrer l'ERE.E dans ses pratiques pédagogiques et éducatives ;</b>	2.6. Développer une offre de perfectionnement en ERE.E pour le personnel enseignant et une offre de formation en ERE.E pour l'ensemble de la communauté.	2.6.1. Mettre en place des formations qui répondent aux besoins identifiés du personnel enseignant en matière d'ERE.E ; 2.6.2. Mettre en place des formations qui répondent aux besoins identifiés du personnel professionnel, du personnel de soutien et du personnel-cadre en matière d'ERE.E.	Offre de perfectionnement pour le personnel enseignant : 1  Offre de formation pour le personnel non enseignant : 1	- DE/SSADP - DE/FC - DRH - DAE/SEnvES	Juin 2026
	2.7. Considérer la justice, l'équité, la diversité et l'inclusion (JEDI) dans l'élaboration et le déploiement des stratégies d'ERE.E.	2.7.1. Identifier des partenaires issus de groupes concernés qui œuvrent en environnement ; 2.7.2. Coorganiser, avec les partenaires identifiés, des activités d'ERE.E en lien avec la JEDI ; 2.7.3. Codévelopper, avec les partenaires identifiés, un outil d'ERE.E en lien avec la JEDI.	Activités éducatives : 4  Outil d'ERE.E : 1	- DAE/EDI - DAE/SEnvES	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.02.04 - Encourager la valorisation des savoirs, perspectives et courants théoriques des Premiers Peuples en lien avec la protection du territoire, notamment par une collaboration avec les acteurs autochtones concernés ;</b>	2.8. Reconnaître la validité et la pertinence des savoirs et perspectives des Premiers Peuples en matière de protection et mise en valeur du territoire ainsi qu'en ERE.E.	2.8.1. Identifier des partenaires issus de groupes autochtones qui œuvrent en environnement ; 2.8.2. Coorganiser, avec les partenaires identifiés, des activités d'ERE.E en lien avec l'action proposée ; 2.8.3. Codévelopper, avec les partenaires identifiés, un outil d'ERE.E en lien avec l'action proposée.	Activités éducatives : 4  Outil d'ERE.E : 1	- DAE/Autochtonisation - DAE/SEnvES - DG	Juin 2028

## AXE D'ORIENTATION 3 : GESTION ÉCORESPONSABLE

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03.01 – Assurer une gestion écoresponsable des bâtiments, des équipements, des terrains et aménagements du Collège existants, ainsi que dans la planification et la réalisation des projets de construction et d'aménagements prévus ;</b>	3.1. Proposer un maximum de critères d'écoresponsabilité dans le dossier d'affaires (DA) du projet d'agrandissement du Collège.	3.1.1. Identifier et faire respecter les critères d'écoresponsabilité à intégrer dans le DA ; 3.1.2. Communiquer les critères intégrés à la communauté afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet ; 3.1.3. Communiquer les critères du Ministère à la communauté afin d'assurer la transparence du processus envers la communauté du Collège.	Section dédiée aux critères d'écoresponsabilité : 1  Séances d'information : 2	- DRM - DG - DAE/SEnvES	Juin 2025
	3.2. Augmenter le couvert végétal sur le terrain du Collège et verdir les espaces de stationnement.	3.2.1. Mettre en place un indicateur permettant d'évaluer la proportion du couvert végétal sur le terrain du Collège ; 3.2.2. Intégrer des espaces verts dans les projets d'aménagement et de construction ; 3.2.3. Intégrer des arbres et espaces verts dans l'aménagement du stationnement.	Augmentation du couvert végétal par rapport à 2023-2024 : de 20 %	- DRM - DAE/SEnvES	Juin 2030 : échéancier prolongé (projet majeur d'agrandissement)

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.03.01 – Assurer une gestion écoresponsable des bâtiments, des équipements, des terrains et aménagements du Collège existants, ainsi que dans la planification et la réalisation des projets de construction et d'aménagements prévus ;	3.3. Aménager et entretenir les espaces extérieurs de façon écoresponsable.	3.3.1. Analyser les différentes techniques d'entretien des espaces verts existants ; 3.3.2. Colliger des faits, informations et données scientifiques au sujet de différentes stratégies d'aménagement extérieur écoresponsable ; 3.3.3. Mettre en place et implanter les meilleures pratiques en ce qui a trait à l'entretien et la gestion des terrains.	Actions écoresponsables pérennes : 2	- DRM - DAE/SEnvES	Juin 2025
3.03.03 - Instaurer des pratiques de consommation qui visent à éliminer le gaspillage et la surconsommation pour l'ensemble des directions, des services, des départements et des instances concernées ainsi que pour la communauté étudiante du Collège ;	3.4. Assurer l'organisation d'évènements institutionnels écoresponsables.	3.4.1. Répertorier les évènements institutionnels ; 3.4.2. Mettre à jour le guide d'organisation d'évènements écoresponsables ; 3.4.3. Sensibiliser et outiller les comités institutionnels responsables de l'organisation des évènements institutionnels ; 3.4.4. Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les évènements répertoriés de manière systématique.	Proportion des évènements institutionnels : 100 %	- DG - DAE - DRH - DC	Juin 2025

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.03.03 - Instaurer des pratiques de consommation qui visent à éliminer le gaspillage et la surconsommation pour l'ensemble des directions, des services, des départements et des instances concernées ainsi que pour la communauté étudiante du Collège ;	3.5. Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les procédures d'organisation d'activités et événements au Collège.	3.5.1. Identifier des critères d'écoresponsabilité à intégrer aux façons de faire ; 3.5.2. Créer un outil afin de faciliter l'intégration des critères d'écoresponsabilité ciblés ; 3.5.3. Identifier différentes ressources permettant l'atteinte des critères d'écoresponsabilité ciblés.	Procédure formelle : 1	- DAE	Août 2024
	3.6. Identifier les possibilités de réduction des impressions de notes de cours afin de minimiser les copies non vendues.	3.6.1. Création d'un comité de réflexion sur les habitudes en matière d'impression de notes de cours ; 3.6.2. Identifier les bonnes pratiques dans d'autres institutions ; 3.6.3. Identifier les possibilités techniques et pratiques qui permettent une telle réduction tout en priorisant le besoin des étudiant.e.s.	Réduction des notes de cours imprimées et non vendues : de 50 %	- DSA/Services autofinancés	Juin 2025

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03. 04 – Accroître l’intégration de critères d’écoresponsabilité et favoriser des fournisseurs issus de l’économie sociale et solidaire ou qui œuvrent conformément aux principes de l’économie circulaire dans les pratiques d’approvisionnement ;</b>	3.7. Assurer une intégration et une appropriation stratégique et efficace des concepts relatifs à l’écoresponsabilité au sein du Service de l’approvisionnement.	3.7.1. Former et outiller le Service de l’approvisionnement en regard de la Loi 12, chapitre 18 ; 3.7.2. Former et outiller le Service de l’approvisionnement en regard aux concepts relatifs à l’écoresponsabilité ; 3.7.3. Former et outiller les membres des comités de sélection des processus d’appels d’offres aux enjeux d’écoresponsabilité relatifs aux appels d’offres concernés.	Formations ou outils : 2	- DSA/Appro - DAE/SEnvES	Juin 2026
	3.8. Développer des critères d’écoresponsabilité susceptibles d’être intégrés dans les pratiques en approvisionnement.	3.8.1. Mettre en place des mécanismes de collaboration entre le service de l’approvisionnement et le SEnvES ; 3.8.2. Identifier les bonnes pratiques existantes en approvisionnement écoresponsable ; 3.8.3. Identifier les opportunités d’intégration de critères d’écoresponsabilité dans différents processus d’approvisionnement.	Stratégies d’intégration de critères d’écoresponsabilité : 2	- DSA/Approvisionnement - DAE/SEnvES	Juin 2026
	3.9. Évaluer la possibilité de passer au papier 100 % recyclé pour les impressions au Collège.	3.9.1. Réaliser un projet pilote à l’imprimerie avec du papier 100 % recyclé ; 3.9.2. Évaluer l’entretien nécessaire pour les appareils d’impression.	Acheter le papier avec le plus haut pourcentage en fibres recyclées	- DSA/Services autofinancés - DSA/Approvisionnement - DAE/SEnvES	Juin 2024

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03.05 – Accroître l’intégration de l’écoresponsabilité dans les opérations des partenaires internes du Collège ;</b>	3.10. Assurer l’intégration de l’écoresponsabilité dans les opérations de l’Espace le Vrai Monde? (EVM).	3.10.1. Mettre en place un plan d’action spécifique à l’EVM ; 3.10.2. Assurer la cohérence entre les actions de l’EVM et du Collège.	Augmenter le niveau de certification Scène écoresponsable pour l’EVM et maintenir l’engagement	- DSA/EVM - DAE/SEnvES	Juin 2024
	3.11. Favoriser et soutenir l’intégration de pratiques écoresponsables au sein des services alimentaires du Collège.	3.11.1. Soutenir les efforts des services alimentaires en matière d’approvisionnement local et écoresponsable ; 3.11.2. Identifier et définir les pratiques écoresponsables pertinentes aux services alimentaires ; 3.11.3. Outiller les services alimentaires pour la mise en place de pratiques écoresponsables.	Proposition d’un outil d’intégration de l’écoresponsabilité	- DSA - Compass - AGECA - DAE/SEnvES	Juin 2028
	3.12. Favoriser et soutenir l’intégration de pratiques écoresponsables au sein des opérations de l’Espace Coopérative Étudiante.	3.12.1. Identifier et définir des pratiques écoresponsables pertinentes pour l’Espace Coopérative Étudiante ; 3.12.2. Soutenir les efforts de l’Espace Coopérative Étudiante en matière d’écoresponsabilité ; 3.12.3. Outiller l’Espace Coopérative Étudiante pour la mise en place de pratiques écoresponsables.	Proposition d’un outil d’intégration de l’écoresponsabilité	- Coop - DAE/SEnvES	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03.06 – Assurer une gestion écoresponsable des matières résiduelles générées au Collège en priorisant, dans l’ordre, la réduction à la source, la réparation et la réutilisation ainsi que le recyclage et la valorisation dans le but de minimiser l’élimination ;</b>	3.13. Implanter la collecte des résidus alimentaires dans les aires communes de consommation alimentaire (cafétéria du C, cafétéria du G et café étudiant).	3.13.1. Identifier les personnes responsables de vider les bacs ; 3.13.2. Mettre en place les installations nécessaires.	Nombre d’aires communes de consommations : 3 (100 %)	- DRM - DAE/SEnvES - AGECA	Août 2025
	3.14. Déployer de nouvelles infrastructures permettant d’assurer une gestion optimale des matières résiduelles du Collège.	3.14.1. Mettre en place dans les aires communes et les aires de consommation alimentaire du Collège des îlots de tri complets ; 3.14.2. Mettre en place des nouveaux îlots de tri dans les corridors et éliminer les poubelles orphelines ; 3.14.3. Faire de nouveaux visuels pour la gestion des matières résiduelles du Collège ; 3.14.4. Mettre en opération l’Écocentre du Collège ainsi que les points de dépôts des matières particulières générées par l’entretien et la construction.	Proportion des îlots de tri : 100 %  Famille de visuels complète pour la GMR au Collège  Points de dépôt spécial des matières (Écocentre et entretien) : 2	- DRM - DAE/SEnvES	Août 2024
	3.15. Analyser la logistique inhérente à la récupération des matières résiduelles à l’interne de manière à l’améliorer.	3.15.1. Redéfinir les routes de jour et de nuit et identifier les personnes responsables de vider les bacs ; 3.15.2. Réaliser un plan des routes.	Proportion des routes : 100 %	- DRM	Juin 2024

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.03.06 – Assurer une gestion écoresponsable des matières résiduelles générées au Collège en priorisant, dans l’ordre, la réduction à la source, la réparation et la réutilisation ainsi que le recyclage et la valorisation dans le but de minimiser l’élimination ;	3.16. Mettre en place une procédure de disposition des biens du Collège.	3.16.1. Identifier les étapes de disposition des différentes catégories de biens ; 3.16.2. Évaluer les possibilités de valorisation des biens ; 3.16.3. Identifier les fournisseurs susceptibles de récupérer les différentes catégories de biens.	Stratégie : 1	- DSA/Approvisionnement - DAE/SEnvES	Juin 2024
	3.17. Réaliser un guide de gestion des matières résiduelles dédié à la communauté étudiante ainsi qu’au personnel.	3.17.1. Répertorier tous les types de matières générées par la communauté du Collège ; 3.17.2. Identifier les manières de disposer de tous les types de matières pour la communauté étudiante et le personnel ; 3.17.3. Diffuser un guide vulgarisé et imagé.	Guides adaptés au public cible : 2	- DAE/SEnvES	Août 2024
	3.18. Implanter graduellement la collecte des résidus alimentaires aux résidences étudiantes.	3.18.1. Obtenir le matériel nécessaire aux opérations de collecte ; 3.18.2. Définir la chaîne logistique en vue de l’implantation ; 3.18.3. Créer une stratégie de communication et de sensibilisation dédiée aux résidences.	Proportion des logements participants : 30 %	- DSA/Services autofinancés - DRM - DAE/SEnvES	Août 2024

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.03.06 – Assurer une gestion écoresponsable des matières résiduelles générées au Collège en priorisant, dans l’ordre, la réduction à la source, la réparation et la réutilisation ainsi que le recyclage et la valorisation dans le but de minimiser l’élimination ;	3.19. Réduire le nombre de contenants à usage unique offerts dans les services alimentaires du Collège.	3.19.1. Identifier les contenants à usage unique ayant des solutions de rechange durables ; 3.19.2. Cibler les contenants à usage unique les plus stratégiques, notamment, le gobelet à café.	Élimination de contenants à usage unique : 2	- Compass - AGECA - DAE/SEnvES	Juin 2025
	3.20. Réduire la quantité de déchets envoyée à l’enfouissement.	3.20.1. Réduire le gaspillage ainsi que les achats inutiles ; 3.20.2. Réduire la disponibilité de contenants à usage unique au Collège ; 3.20.3. Mettre en place un système de gestion des matières résiduelles efficace et qui limite la contamination.	Réduire la quantité de déchets envoyée à l’enfouissement par rapport à 2019-2020 : de 30 %	- DRM - DSA/Approvisionnement - DAE/SEnvES - Compass - AGECA	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03.08 – Assurer une gestion écoresponsable des technologies de l’information et de l’infonuagique ;</b>	3.21. Documenter l’empreinte carbone liée à l’utilisation de l’infonuagique.	3.21.1. Identifier les données pertinentes disponibles auprès des fournisseurs de services infonuagiques afin de pouvoir les mettre en relation avec des facteurs d’émissions de GES ; 3.21.2. Obtenir les facteurs d’émissions de GES associés aux réalités du Collège.	Intégrer l’impact de l’utilisation de l’infonuagique dans le bilan GES du Collège	- DTI - DAE/SEnvES	Juin 2025
	3.22. Minimiser l’impact environnemental lié à l’utilisation des technologies de l’information et de l’infonuagique.	3.22.1. Proposer des mesures institutionnelles d’écoresponsabilité dans le but de réduire l’impact environnemental lié à l’utilisation des technologies de l’information et des communications. 3.22.2. Intégrer l’écoresponsabilité dans la nétiquette du Collège ; 3.22.3. Intégrer l’écoresponsabilité dans les pratiques pédagogiques relatives à l’utilisation des technologies de l’information et de l’infonuagique ; 3.22.4. Sensibiliser les membres du CAPTIC à l’utilisation responsable des technologies de l’information et de l’infonuagique.	Mesures institutionnelles : 3  Outil d’intégration de l’écoresponsabilité dans la nétiquette du Collège : 1  Outil d’intégration en lien avec les pratiques pédagogiques : 1	- Secrétariat général - DTI - DAE/SEnvES - DE/SSADP - CAPTIC	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03. 11 – Favoriser la mobilité durable par un soutien accru aux modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle ;</b>	3.23. Développer un outil de promotion et de communication efficace pour mettre de l'avant les services et équipements de transport durable au Collège et à proximité.	3.23.1. Élaborer et diffuser une carte interactive sur le site Web du Collège ; 3.23.2. Identifier les différentes options de communication afin d'atteindre différents publics cibles.	Outil interactif : 1	- DC - DAE/SEnvES - Centre de gestion des déplacements Mobilité alternative (MOBA)	Août 2024
	3.24. Assurer la disponibilité et la répartition stratégique des supports à vélos.	3.24.1. Documenter l'utilisation des différents stationnements à vélos ; 3.24.2. Ajouter des supports à vélos aux endroits saturés.	Processus de suivi : 1  Augmentation du nombre de places de stationnement à vélos	- DRM - DAE/SEnvES - MOBA	Août 2024
	3.25. Agir contre le vol et le vandalisme des vélos.	3.25.1. Faire le registre des supports à vélos sous surveillance vidéo ; 3.25.2. Indiquer la présence d'une caméra à proximité des supports à vélos ; 3.25.3. Diffuser la procédure en cas de vol de vélos.	Proportion des supports sous surveillance vidéo identifiés : 100 %	- DRM - DAE/SEnvES - MOBA	Juin 2025
	3.26. Aménager un stationnement à vélos couvert.	3.26.1. Identifier une zone d'aménagement stratégique ; 3.26.2. Analyser les différentes options pour couvrir un stationnement à vélos.	Minimum de places abritées : 20	- DRM	Juin 2024
	3.27. Aménager un stationnement à vélos sécurisé.	3.27.1. Identifier une zone d'aménagement en fonction des plans d'agrandissement du Collège ; 3.27.2. Identifier un échéancier précis pour le projet.	Minimum de places sécurisées : 50	- DRM	Juin 2030 : échéancier prolongé (projet majeur d'agrandissement)

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.03. 11 – Favoriser la mobilité durable par un soutien accru aux modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle ;	3.28. Aménager le stationnement de manière sécuritaire pour le transport actif.	3.28.1. Bonifier la signalisation routière et ajouter une signalisation de mobilité durable ; 3.28.2. Ajouter des mesures d'apaisement de la circulation ; 3.28.3. Aménager des couloirs piétons et des couloirs cyclistes dans le stationnement.	Stratégie d'apaisement de la circulation : 1  Réseau de couloirs cyclistes : 1  Réseau de couloirs piétons : 1	- DRM - DAE/SEnvES - MOBA	Juin 2026
	3.29. Revoir la tarification et la stratégie d'octroi des permis du stationnement de manière à favoriser les modes de transport alternatifs à l'automobile individuelle.	3.29.1. Identifier les bonnes pratiques en matière de tarification des stationnements ; 3.29.2. Évaluer la possibilité d'augmenter les différents tarifs pour le stationnement ; 3.29.3. Identifier les bonnes pratiques en matière d'octroi des permis de stationnement ; 3.29.4 Revoir les mécanismes d'octroi des permis de stationnement pour les personnes employées et pour la communauté étudiante en considérant les spécificités de ces populations.	Augmentation stratégique des tarifs de stationnement  Procédures d'octroi des permis réévaluées : 2 (population étudiante et personnes employées)	- DSA/Services autofinancés - DAE/SEnvES	Juin 2026
	3.30. Instaurer des incitatifs financiers pour favoriser l'utilisation du transport actif ou collectif.	3.30.1. Évaluer la possibilité d'implanter le retour garanti en taxi ; 3.30.2. Évaluer la possibilité d'offrir une passe de transport collectif universelle à la communauté étudiante ; 3.30.3. Évaluer la possibilité d'offrir un rabais au personnel pour l'utilisation du transport collectif ; 3.30.4. Évaluer la possibilité d'implanter d'autres mesures incitatives.	Incitatifs financiers pérennes et structurants : 2	- DSA - DAE/SEnvES - DRH - MOBA - ARTM - AGECA	Août 2026

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
3.03. 11 – Favoriser la mobilité durable par un soutien accru aux modes de transport alternatifs à l’automobile individuelle ;	3.31. Favoriser le covoiturage.	3.31.1. Mettre en place des espaces de stationnement réservés au covoiturage à proximité d’une entrée ; 3.31.2. Évaluer la possibilité d’avoir une vignette de stationnement pour covoiturage ; 3.31.3. Évaluer la pertinence de différentes options technologiques susceptibles de favoriser le covoiturage.	Places de stationnement réservées : 10  Mesure complémentaire : 1	- DSA/Services autofinancés - DRM - DAE/SEnvES - DRH - MOBA	Juin 2025
	3.32. Collaborer avec les organisations et acteurs concernés en matière de mobilité durable et de gestion des déplacements de manière à arrimer les efforts du Collège et de l’ensemble des parties prenantes.	3.32.1. Présenter les données issues du Plan de gestion des déplacements du Collège aux parties prenantes concernées ; 3.32.2. Être un acteur actif dans le suivi du Plan local de déplacement de l’arrondissement Ahuntsic-Cartierville.	Présentation : 1  Mécanisme de suivi : 1	- DAE/SEnvES - DRM - MOBA - Arrondissement Ahuntsic-Cartierville - STM - ARTM - Autres	Juin 2024
	3.33. Réduire la part modale de l’automobile individuelle.	3.33.1. Assurer le suivi du plan de gestion des déplacements 2022 du Collège ; 3.33.2. Réaliser une collecte de données permettant de comparer la part modale du Collège à intervalle régulier.	Réduction de la part modale de l’automobile individuelle (été et hiver) par rapport à l’hiver 2022 : de 15 %	- DAE/SEnvES	Juin 2028

OBJECTIF DE LA POLITIQUE	ACTION	MOYENS	CIBLE(S)	RESPONSABLE(S)	ÉCHEANCIER
<b>3.03.12 – Atteindre la carboneutralité en priorisant l'élimination des émissions de gaz à effet de serre (GES) causés par les activités du Collège.</b>	3.34. Réduire les émissions de GES de champ 1 et 2 générés par le Collège.	3.34.1. Maintenir l'inventaire des émissions de GES du Collège ; 3.34.2. Évaluer la possibilité de sortir de la dépendance énergétique au gaz naturel ; 3.34.3. Évaluer la possibilité de convertir des systèmes au gaz naturel en systèmes à énergie renouvelable ; 3.34.4. Analyser la possibilité de faire un projet d'efficacité énergétique ; 3.34.5. Assurer le suivi et le maintien de l'inventaire des émissions de GES du Collège.	Réduction des émissions de GES de champ 1 et 2 par rapport à 2019-2020 : de 15 %	- DG - DRM - DAE/SEnvES	Juin 2028
	3.35. Évaluer la possibilité de compenser les émissions de GES de champs 1 et 2 émis par le Collège.	3.35.1. Faire le calcul du coût financier de la compensation ; 3.35.2. Évaluer différentes stratégies de compensation carbone.	Stratégie de compensation des émissions de GES de champs 1 et 2 : 1	- DG - DSA - DAE/SEnvES	Juin 2025
	3.36. Réduire les émissions de GES de champ 3 générés par le Collège.	3.36.1. Aborder en tant que priorité la question de la mobilité durable en tant qu'incontournable pour réduire les émissions de GES de champ 3 du Collège ; 3.36.2. Assurer le suivi et le maintien de l'inventaire de GES du Collège ; 3.36.3. Assurer l'amélioration continue du bilan carbone du Collège, notamment par l'intégration d'un maximum de sources d'émissions de champ 3 ; 3.36.4. Identifier les différentes stratégies de réduction des émissions de GES de champ 3.	Réduction des émissions de GES de champ 3 par rapport à 2021-2022 : de 20 %	- DG - DSA - DRM - DE/SSADP/BAI - DAE - DRH - DTI - AGECA	Juin 2028